

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme
MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON
Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER
Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT
Philippe), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M.
Bernard ZBORALA.

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

8. Décision modificative n°4 du budget principal 2025 de la commune de Boisseuil.

Une décision modificative du budget principal 2025 doit être adoptée en raison d'une régularisation demandée par le Service de Gestion Comptable de Limoges afin de supprimer une anomalie présente sur l'état de contrôle automatisé issu de la plateforme HELIOS.

En effet, une imputation est erronée sur un titre de l'exercice comptable 2020 et sur deux titres de l'exercice comptable 2021.

Ainsi, il est nécessaire d'émettre un bordereau de recettes au 13462 « Dotation de soutien à l'investissement local » (Fonds affectés à l'équipement non amortissable) pour 155 607,23 € puis d'émettre un bordereau de dépenses au 13362 « Dotation de soutien à l'investissement local » (Fonds affectés à l'équipement amortissable) pour 155 607,23 €.

Il convient par conséquent de prévoir des crédits sur les chapitres suivants :

- en section d'investissement / recettes, le chapitre 13 / article 13462 doit être augmenté de 155 607,23 €,
- en section d'investissement / dépenses, le chapitre 13 / article 13362 doit être augmenté de 155 607,23 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2025 de la commune de Boisseuil,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint aux finances,
Thierry VALADON

